



Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-24**

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril à 19 heures,

Date de convocation : Le 16 avril 2026
Date d'affichage : Le 16 avril 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le **28 AVR. 2026**
ID : 062-216209080-20260423-24_2026DELI-DE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Philippe LELIEVRE, Valérie MANCHUELLE GILLET, Calypso HOLUIGUE, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX,

17/19

Excusé :

- Patrick GOMEL donne pouvoir à Benjamin DESENCLOS
- Julien DIEU donne pouvoir à Philippe LELIEVRE

2/19

Absent :

0/19

Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

MODIFICATION DES BENEFICIAIRES DU CNAS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré au CNAS, Comité National d'Action Sociale, organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles des personnels territoriaux.

Il est proposé d'élargir les bénéficiaires en y intégrant les contractuels de droit public à condition d'avoir une ancienneté de 6 mois continue sans interruption au sein de la collectivité.
Les apprentis et contrats aidés en sont exclus.

Le tarif forfaitaire est de 222,00€ par agent et par an

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

28 AVR. 2026

ID : 062-216209080-20260423-24_2026DELI-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) approuve la modification des bénéficiaires du CNAS.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 23/04/2026

Le Maire,

Jean Michel GERMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 28. 04. 2026.